

INSCRIPTION PROJET

Renseignements :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : Âge :

Sexe : F M

Adulte 1 :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Adulte 2 ::

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Je soussigné(e).....

responsable légal de l'enfant.....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'association UGOP à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Sélection du/des projets (2 maximums - Mercredi et l'un des deux projets du vendredi)

- Projet radio - 16 mars au 27 mai 2022 - tous les mercredis de 14h30 à 16h30
- Projet musique - 18 mars au 24 juin 2022 - tous les vendredis de 17h30 à 18h30
- Projet théâtre - 18 mars au 25 mai 2022 - tous les vendredis de 17h à 19h

Documents à joindre pour l'inscription :

- Photocopie des vaccins de l'enfant
- Adhésion de 30 euros (pour les non-adhérent)
- 10 euros pour un projet
- 20 euros pour la sélection de deux projets

Autorisation droit à l'image et à la voix :

PERSONNE MINEURE

Nom et Prénom du responsable légal :

Nom de l'enfant/des enfants :

Prénom(s) de l'enfant/des enfants :

Le responsable légal autorise UGOP à :

- Enregistrer la voix de mon enfant
- Enregistrer l'image de mon enfant
- Diffuser, sans limitation de durée, les images et les enregistrements sur tous les supports analogiques et numériques utilisés par UGOP (site Internet, réseaux sociaux)
- Le responsable légal n'autorise pas UGOP à enregistrer la voix et l'image de mon enfant/mes enfants.

En accord avec l'article 9 du code civil dans le cadre du respect de la vie privée et du code de propriété intellectuelle, j'autorise l'utilisation et la publication de l'image et de la voix des personnes concernées ci-dessus via le consentement préalable de celui-ci.

Cet enregistrement de l'image/voix sera réalisé sous l'autorité d'Oswald MAVOUNGOU, directeur de l'association UGOP. Cet enregistrement sera exclusif à but non lucratif et ne pourra pas être cédé à un tiers. Les utilisations éventuelles ne sont pas de nature à nuire aux personnes, ni à leur causer quelconque préjudice. Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour l'utilisation et la publication de l'image et de la voix des personnes concernées dans le cadre exclusif du projet.

Modalités d'inscription

Les activités sont accessibles de 8 à 15 ans. Le tarif de chaque projet est de 10 euros par projet et par inscription.

Article 1 : Familles adhérentes

Pour inscrire vos enfants, vous devez compléter et nous retourner la fiche d'inscription.

Article 2 : Familles non adhérentes

Les personnes non adhérentes à l'association doivent, dans un premier temps, procéder à l'adhésion. Pour cela, il faut remplir le bulletin d'adhésion, l'autorisation de droit à l'image ainsi que la fiche sanitaire. La famille doit aussi fournir la photocopie des vaccins de chaque enfant. L'adhésion est de 30€ par famille, pour l'année à partir de votre date d'inscription et se déroule au Pavillon Culturel situé au 14 rue Edouard Robert, 75012 Paris.

Règlement

Article 1 : Arrivée et départ de l'enfant

Tous les départs et les arrivées se font du Pavillon Culturel, 14 rue Edouard Robert 75012 Paris.

Projet radio : 16 mars au 25 mai tous les mercredis de 14h30 à 16h30 / Projet musique : 18 mars au 24 juin 2022 tous les vendredis de 17h30 à 18h30 / Projet théâtre : 18 mars au 27 mai 2022 tous les vendredis de 17h à 19h. Le parent s'engage à ce que l'enfant se présente à l'heure à laquelle l'activité commence et le départ s'effectue quand l'activité est terminée. En cas de retard important, l'association est en droit de refuser l'enfant.

Article 5 : Les absences

La famille doit impérativement prévenir l'association en cas d'absence. En cas d'absence non justifiée, il n'y aura pas de remboursement possible.

Article 6 : L'exclusion

La décision d'exclusion est prise en dernier recours et après avoir rencontré les parents. Cette décision peut être prise notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline mettant en péril l'ordre du groupe
- Mise en danger de l'enfant lui-même, des autres enfants ou toute autre personne
- Retard important ou récurrent dans la reprise de l'enfant après l'heure de fermeture ou de l'enfant lors des activités
- Refus des parents d'accepter le présent règlement.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Signature du responsable légal précédée de la mention «**lu et approuvé**»